FORMULE 13

(paragraphe 60(1))

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique

AVIS À L'OCCUPANT D'UN POSTE DÉSIGNÉ

Devant la Commission des relations de travail dans la fonction publique ENTRE: agent négociateur - et employeur OBJET: Ministère ou organisme: Numéro du poste : À :..... (NOM DE L'OCCUPANT D'UN POSTE DÉSIGNÉ) VEUILLEZ NOTER que le poste susmentionné a été désigné par la Commission comme poste comportant des fonctions liées à la sécurité. Conformément à l'article 78.5 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, nous vous notifions de la désignation de votre poste sous le régime de la Loi. L'alinéa 102(1)c) de la Loi interdit au fonctionnaire occupant un poste désigné de participer à une grève. Le paragraphe 105(1) de la Loi prévoit que le fonctionnaire qui contrevient à l'article 102 de la Loi commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de mille dollars. Fait à______, le _______19_____

(Le secrétaire)